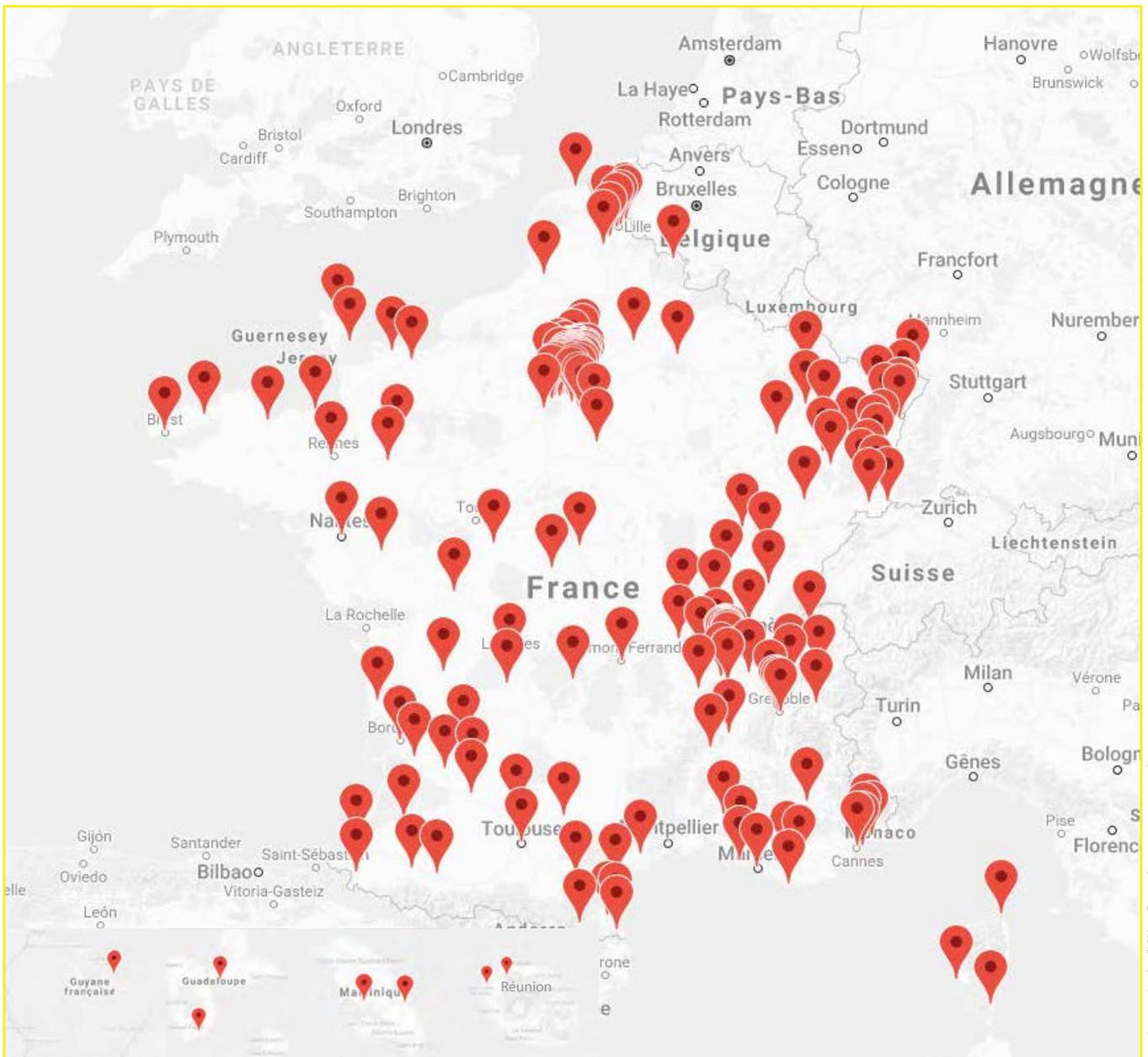


État des lieux national des CLSM

2018



Centre national de ressources et d'appui aux **Conseils Locaux de Santé Mentale**



Carte interactive des CLSM en France à retrouver sur www.cism-coms.org

CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES
ET D'APPUI AUX CLSM
CCOMS LILLE
Soutenu par :



SOMMAIRE

1. **Le profil des coordonnateurs** P.4
2. **Territorialisation des CLSM en France** P.6
3. **Organisation et fonctionnement** P.8
4. **Priorités et thématiques travaillées** P.11
5. **Actions développées** P.13
6. **Carte des CLSM au 31 décembre 2017** P.26



Outil de démocratie en santé, le **conseil local de santé mentale (CLSM)** est un espace de concertation, de coordination et de co-décision d'un territoire défini par ses acteurs.

Présidé par un élu local, co-animé par la psychiatrie publique, intégrant les usagers et les aidants, le CLSM instaure et anime une politique locale en santé mentale.

Le CLSM permet une approche locale et participative de la prévention et du parcours de soins et d'accompagnement. Il associe l'ensemble des acteurs sanitaires et sociaux et toute personne intéressée pour identifier les besoins et priorités et pour mettre en place les actions.

Les thématiques des CLSM diffèrent d'un territoire à l'autre, mais toutes ont en commun la prévention, la promotion de la santé mentale et la réduction des inégalités sociales de santé. Le CLSM permet la mise en place d'actions concrètes qui émanent de commissions de travail par thématique ou par public.

La mise en place et la création de dispositifs doivent être une réponse spécifique et adaptée à sa population. Tous les membres du CLSM doivent être actifs et impliqués dans les stratégies et les actions développées.

Le développement des CLSM s'inscrit pleinement dans le cadre des politiques de santé publique et de la politique de la ville, notamment dans **la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé**, qui définit leur rôle dans la mise en place des Projets Territoriaux de Santé Mentale (PTSM).

De plus, l'instruction du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des CLSM, en particulier dans les contrats de ville, rappelle l'importance de la politique de la ville, dans le déploiement des CLSM. Les Ateliers Santé ville

(ASV) ont été précurseurs sur les questions de souffrance psychique ou psychosociale dans les quartiers.

Actuellement, plus de 200 CLSM sont opérationnels et couvrent plus de 2000 communes et une soixantaine de CLSM est en projet.

Le Centre Collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation en santé mentale a initié en 2007 un programme national d'appui au développement des CLSM et porte le centre national de ressources et d'appui aux CLSM depuis janvier 2017.

Le CCOMS collabore avec plusieurs organismes et associations¹ pour rédiger des outils, développer des formations et des sensibilisations, organiser des rencontres nationales ou régionales, etc.

En mars 2018, le CCOMS a réalisé un nouvel état des lieux national donnant une visibilité des pratiques et des activités des CLSM.

110 questionnaires ont été complétés, soit près de 60% des CLSM.

Nous avons le plaisir de vous présenter cet état des lieux qui trace les tendances nationales du fonctionnement des CLSM et les évolutions constatées.

Ce bilan montre aussi la forte dynamique portée par toutes les personnes impliquées dans le développement des CLSM en France.

¹ Association Elus Santé Publique et Territoires – Association Fabrique Territoires Santé – Centre national de la fonction publique et territoriale – Psycom

JEAN-LUC ROELANDT
Directeur du CCOMS de Lille

1. Le profil des coordonnateurs

Le poste de coordonnateur est central dans un CLSM : il est en charge de l'animation du réseau afin de notamment rassembler et sensibiliser un collectif d'acteurs et appuyer les instances de gouvernance du CLSM, ainsi que de mettre en œuvre un processus d'information et de communication au sein des réseaux d'acteurs intervenant sur le territoire du CLSM.

Parmi les 200 CLSM opérationnels, les coordonnateurs ont des positions et des rôles variés selon les territoires.

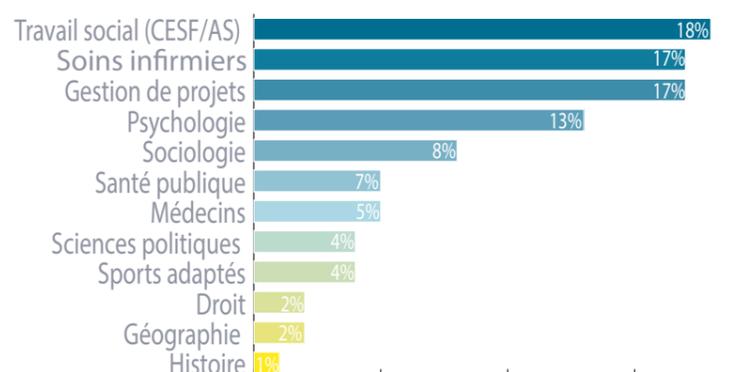
Il était important d'exposer la situation actuelle des coordonnateurs qui ont un rôle important dans le développement et la pérennité de la démarche CLSM.

Formation, diplôme des coordonnateurs

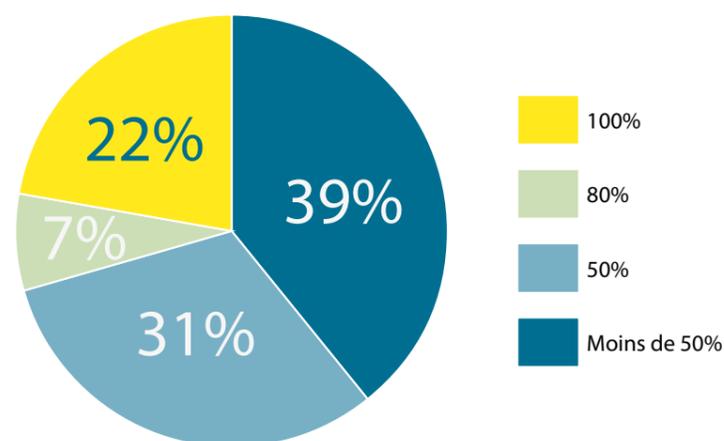
Les trois secteurs de formation les plus représentés parmi les coordonnateurs sont :

- travail social
- études infirmières/cadre de santé
- ingénierie de projets

Plus de la moitié des coordonnateurs ont un niveau bac +5 dont 12% d'entre eux avec un niveau doctorat.



Temps dédié au CLSM



Seulement 29% des coordonnateurs travaillent à temps plein ou à 80% sur le CLSM.

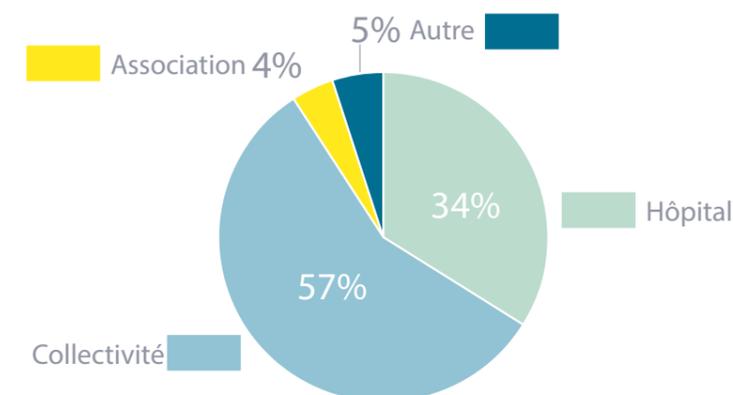
Un tiers exerce à mi-temps et près de 40% ont un temps dédié inférieur à 50% pour la coordination de la démarche.

17% des coordonnateurs à mi-temps ou moins coordonnent plus d'un CLSM (jusqu'à 8).

Rattachement du poste de coordonnateur

Plus de la moitié (57%) des coordonnateurs sont rattachés administrativement à une collectivité locale, tandis que 34% d'entre eux sont employés par un centre hospitalier/établissement de santé mentale.

Toutefois, près de 70% des coordonnateurs exercent au sein de la collectivité en raison des 32% de coordonnateurs qui sont détachés par le centre hospitalier pour exercer au sein de la collectivité.



Depuis 2014, on constate une **évolution des financements** qui s'explique par une mobilisation importante des Agences Régionales de Santé (ARS) qui co-financent le poste de coordonnateur avec les collectivités locales et les centres hospitaliers (60%).

Un CLSM sur cinq est financé à 100% par l'ARS. À noter que les deux coordonnateurs du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, dont les postes sont financés entièrement par l'ARS, animent 15 CLSM (8 CLSM pour le coordonnateur du Bas-Rhin et 7 CLSM pour celle du Haut-Rhin).

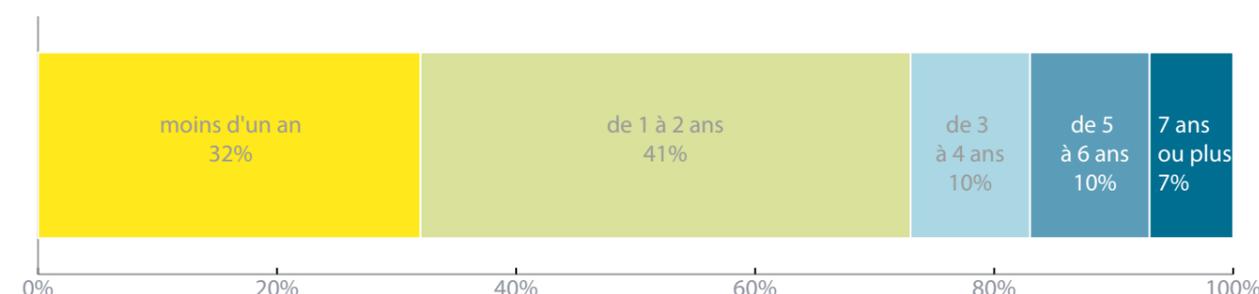
Les collectivités financent entièrement le poste dans 18% des CLSM, ce qui marque une volonté politique forte de développer les politiques de santé mentale.

D'autres institutions participent également au financement des postes : les crédits Etat-politique de la ville sont sollicités pour soutenir en majorité des actions portées par les CLSM en direction des habitants des QPV, conseil régional, conseil départemental, etc.

Ancienneté sur le poste

Plus de 70% des coordonnateurs CLSM sont en poste depuis moins de deux ans.

Outre la création récente de plusieurs CLSM, ce chiffre est le résultat d'un turn over conséquent pour ces postes qui restent, malgré des améliorations, précaires (CDD, salaire, etc).



2. Territorialisation des CLSM en France

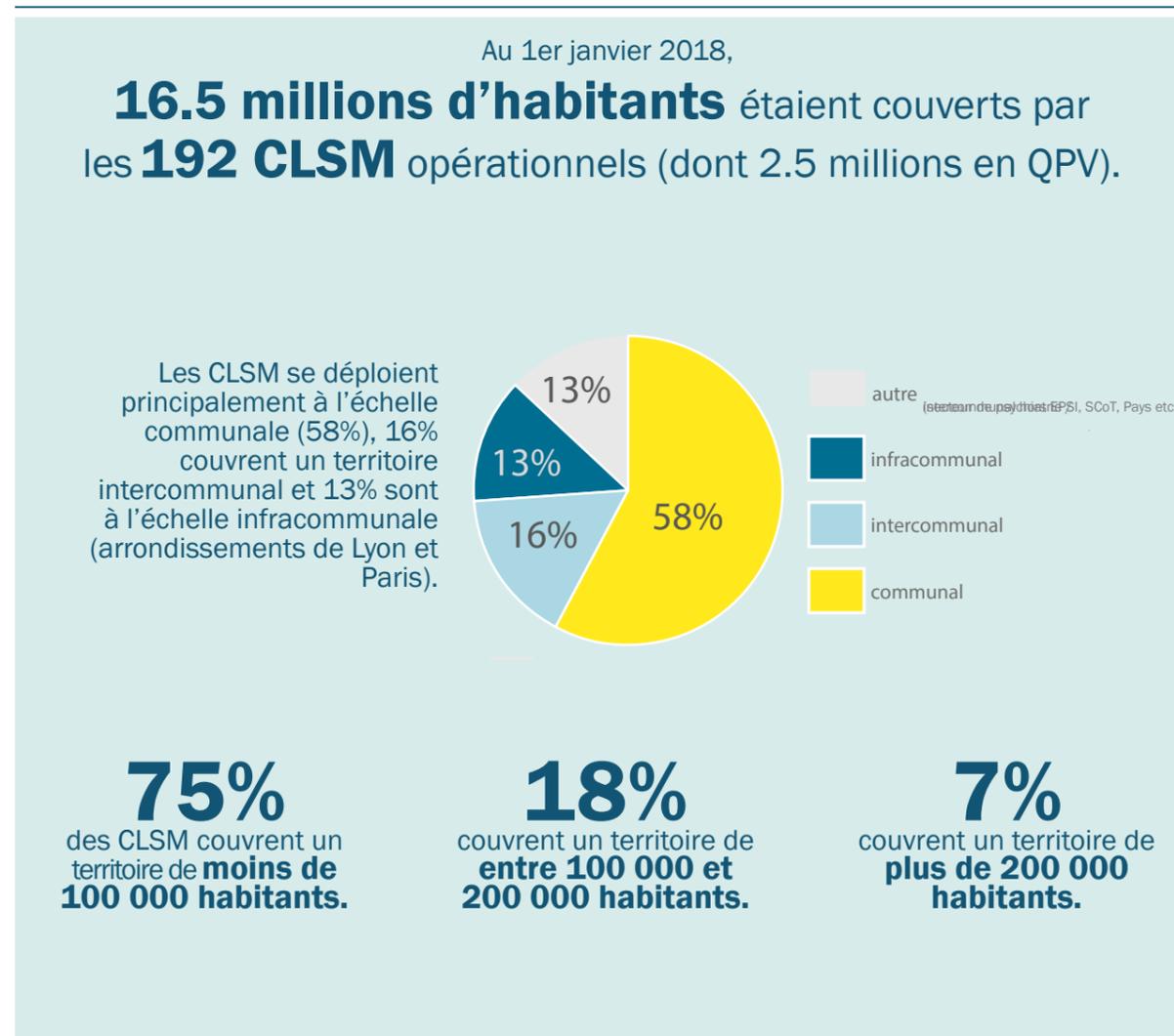
Les CLSM correspondent à des territoires de proximité qui doivent être pertinents pour les acteurs locaux.

Ce sont les membres du CLSM qui définissent le périmètre le plus cohérent pour la démarche.

Les membres du CLSM doivent articuler au mieux le CLSM à l'ensemble des territoires existants notamment des collectivités territoriales, secteurs de psychiatrie, contrat local de santé et contrat de ville, etc.

Suite à l'instruction interministérielle du 30 septembre 2016, une attention particulière est portée pour inscrire les CLSM dans les contrats de ville et pour couvrir en priorité les territoires de la politique de la ville.

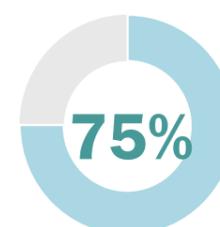
Nombre d'habitants couverts par les CLSM



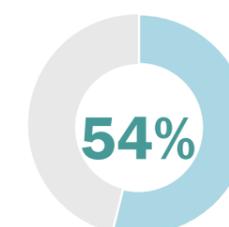
Les CLSM couvrent des territoires allant de **3 000 à 850 000 habitants**

Source : suivi territorial CCOMS/CGET au 1er janvier 2018
http://www.onpv.fr/uploads/media_items/rapport-2017.original.pdf

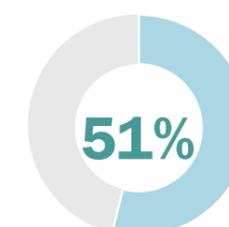
Articulations des CLSM avec les stratégies locales de santé et les démarches dédiées à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé



des CLSM couvrent un territoire en **contrat de ville** (au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville sur ce territoire)



des CLSM ayant répondu ont un **atelier santé ville** sur leur territoire



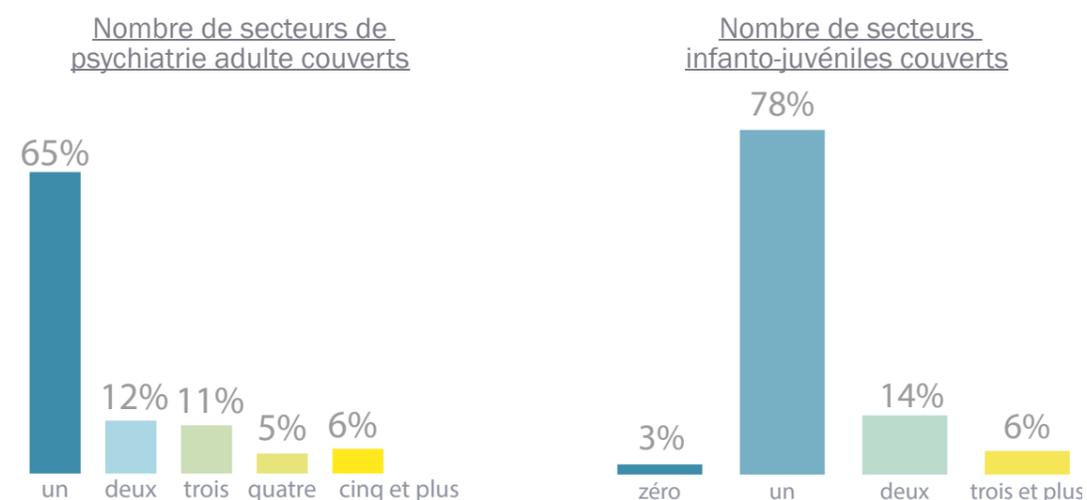
des CLSM ayant répondu ont un **contrat local de santé**

Territoires sanitaires (secteurs de psychiatrie)

Le nombre de secteurs de psychiatrie adulte et infanto-juvénile sont en corrélation avec la population couverte par le CLSM, ainsi :

65% des CLSM couvrent un seul secteur de psychiatrie adulte et 78% couvrent un seul secteur infanto-juvénile.

Le CLSM de Marseille couvre à lui seul une population de **850 000 habitants et 14 secteurs de psychiatrie adulte**.



3. Organisation et fonctionnement des CLSM

Gouvernance

Pour faire fonctionner un CLSM, deux structures sont essentielles : **le comité de pilotage et l'assemblée plénière.**

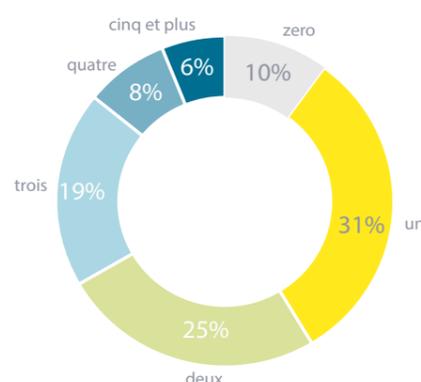
Le comité de pilotage

Le comité de pilotage, instance stratégique, définit les missions et les orientations du CLSM et s'assure des règles éthiques et de confidentialité.

90 % des CLSM ont un comité de pilotage, dont 31% qui ne se réunissent qu'une fois par an.

Ce comité permet d'intégrer le CLSM dans le contexte local et d'adapter les orientations aux politiques nationales ou régionales.

Nombre de comité de pilotage par an



Membres du comité de pilotage

Quatre représentants sont essentiels pour construire une démarche de démocratie participative :

- les élus locaux
- la psychiatrie publique (adulte et pédopsychiatrie)
- les représentants d'usagers
- les représentants d'aidants

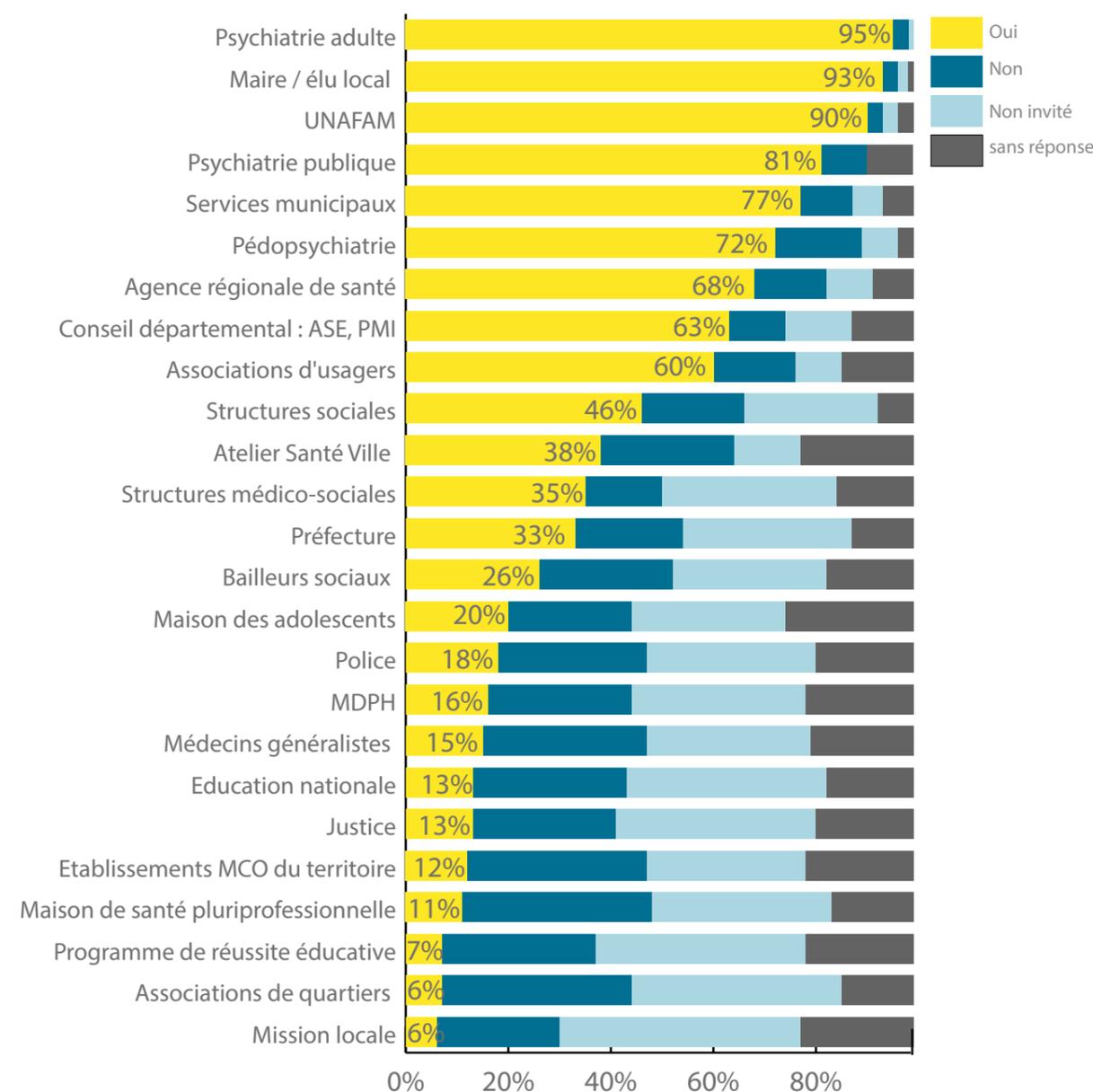
Les élus, tout comme la psychiatrie adulte et les aidants, participent au comité de pilotage dans plus de 90% des CLSM. Comparé à 2015, une nette amélioration est constatée pour la participation des aidants à la gouvernance du CLSM (90% vs 60%). Par contre, la pédopsychiatrie et les représentants d'usagers restent encore sous-représentés puisqu'ils sont membres du comité de pilotage dans seulement 72% des CLSM pour la pédopsychiatrie et 60% pour les représentants d'usagers.

Cela marque l'importance d'améliorer la représentativité des personnes concernées par les troubles psychiques dans les territoires semi-ruraux ou ruraux où l'absence d'associations a un impact évident sur la participation citoyenne.

Pour permettre un repérage précoce et renforcer les compétences psychosociales des enfants et des jeunes, la pédopsychiatrie doit être impliquée dès le début du projet de mise en place d'un CLSM.

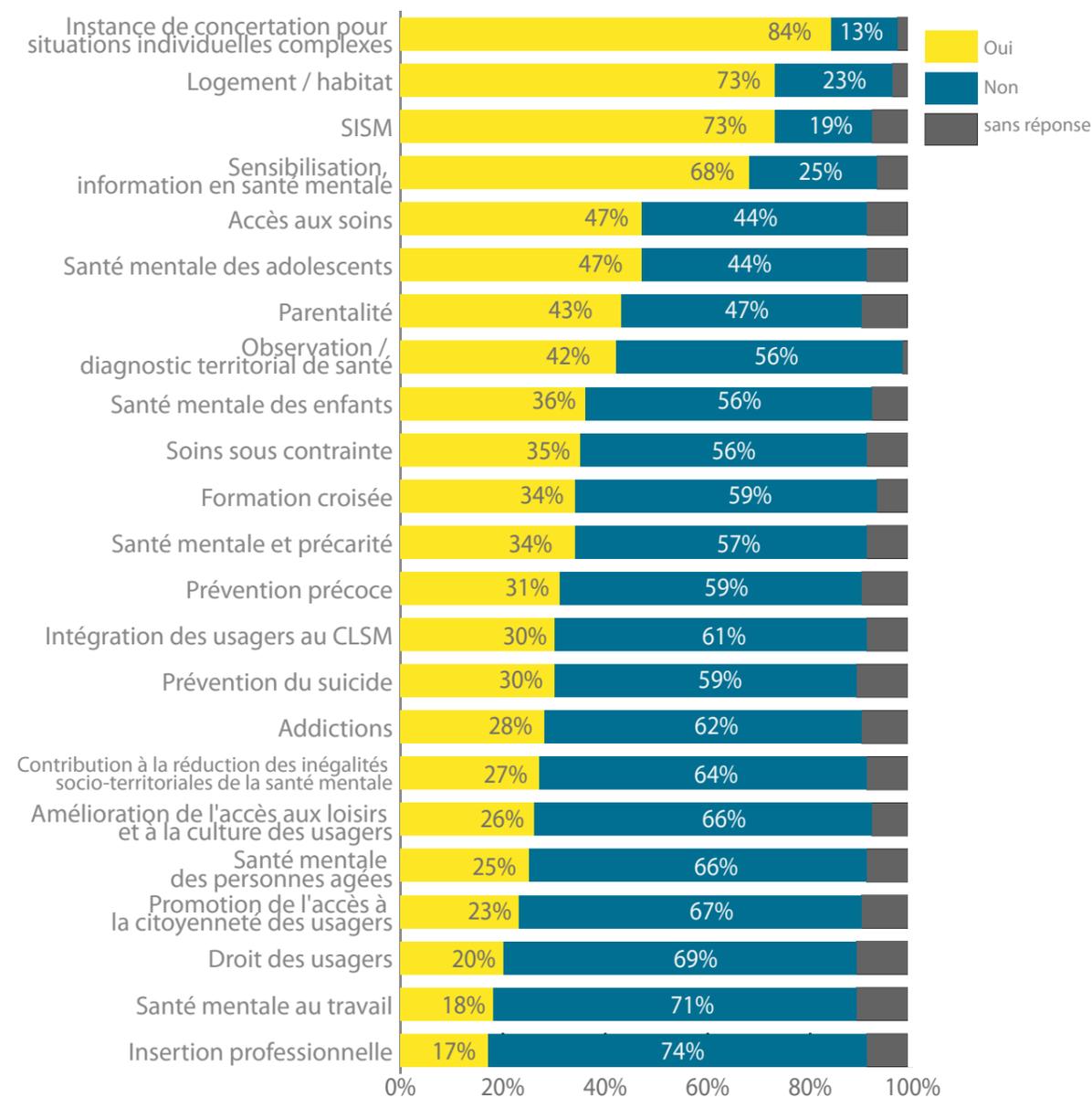
D'autres structures sont membres du comité de pilotage ou de l'assemblée plénière en fonction des spécificités du territoire : centres sociaux, Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO), Institut régional d'éducation et de promotion de la santé (IREPS), service emploi et insertion, infirmiers libéraux, Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), cliniques privées, Ordre des infirmiers, Ordre des médecins, Syndicat des dentistes, Syndicat des pharmaciens, Institut de formation sanitaire (IFSI), SAMU Social, Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU), CREHPSY, etc.

Participation au comité de pilotage :



5. Actions développées

Thématiques travaillées par les CLSM

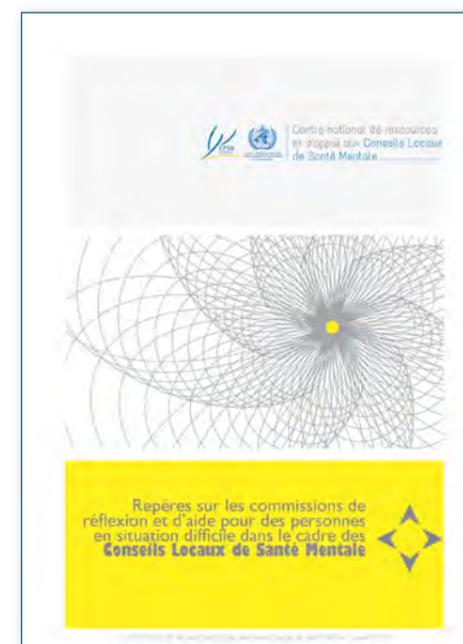


Les trois thématiques principales des CLSM restent identiques à 2015 :

- 84% ont mis en place une instance d'analyse de situations individuelles
- 73% travaillent sur les représentations sociales de la santé mentale à travers les SISM ou via des actions de sensibilisation tout au long de l'année
- 73% ont constitué un groupe de travail sur le logement ou l'habitat

Les actions listées ci-dessous peuvent être au croisement de plusieurs thématiques.

Instances d'analyse de situations individuelles



Ces commissions favorisent l'analyse conjointe et la mise en perspective des situations à travers une approche croisée d'acteurs à compétences spécifiques et différenciées incluant la personne concernée et parfois son entourage.

Il s'agit de proposer une évaluation conjointe par une approche globale et collective d'une situation concrète afin de rendre les aides effectives à court ou à long terme tout en respectant les droits.

Les membres de cette commission font remonter des informations générales (anonymisées) au comité de pilotage du CLSM, ce qui lui permet d'envisager des actions globales de prévention quand les situations présentent un caractère de gravité et/ou de fréquence.

Le centre national de ressources et d'appui aux CLSM a publié des repères pour apporter davantage de lisibilité et de cohérence dans le fonctionnement de ces commissions qui doivent s'entourer de fortes garanties éthiques et déontologiques notamment sur les questions de confidentialité.

[Guide à lire sur www.cism-ccoms.org](http://www.cism-ccoms.org), rubrique "Ressources / Guide"

Exemples d'actions

- Commission concernant uniquement les problématiques liées au logement (Lyon 1^{er}, 4^{ème}, 7^{ème}).

[Fiche action à lire sur www.cism-ccoms.org](http://www.cism-ccoms.org), rubrique "fiches action"

- Gestion des situations complexes dans la cité (Dignes les Bains).

[Fiche action à lire sur www.cism-ccoms.org](http://www.cism-ccoms.org), rubrique "fiches action"

- Réseau opérationnel Santé Mentale 12-25 ans (Villeurbanne).

- Dispositif d'alerte et réflexion rapide de recherches communes de pistes d'interventions (Lille).

- Cellule de coordination autour des situations individuelles complexes (Martignes).

[Fiche action à lire sur www.cism-ccoms.org](http://www.cism-ccoms.org), rubrique "fiches action"

Observation/diagnostic

Le diagnostic en santé mentale est la première étape du CLSM.

Pour élaborer une politique, il est nécessaire de connaître les besoins et les ressources du territoire.

Depuis la loi du 26 janvier 2016, les CLSM sont identifiés comme acteurs pour le diagnostic partagé en santé mentale sur lequel s'appuie le Projet territorial de santé mentale (PTSM). De plus, une observation continue des priorités et des dynamiques territoriales est importante pour adapter les groupes de travail du CLSM aux besoins de la population et des structures. Plus de 40% des CLSM (contre 25% en 2015) travaillent sur cette thématique et ont mis plusieurs actions en place, dont :

Exemples d'actions

- Remontées régulières du défaut d'équipe mobile (difficulté de sortie d'hospitalisation pour des publics SDF) (Lons-le-Saunier).
- Amélioration du traitement statistique des informations - meilleur échange de l'information entre les partenaires (Les Pavillons-sous-Bois).
- En 2017 : état des lieux des personnes en perte d'autonomie vivant avec des troubles psychiques (Marseille).
- Installation d'un observatoire local des besoins en santé mentale (Caen).
- Travail sur le recensement des personnes hébergées en CHRS/CHS sur l'arrondissement, déclarant souffrir de troubles en santé mentale (Paris 10).
- Partage et veille de données en santé mentale du territoire CLSM (suicide, personne âgée, adolescent, handicap) (Bastia).

Réduire les inégalités socio territoriales

«Notre pays reste marqué par de fortes inégalités sociales et territoriales d'accès à l'offre de santé, que cet accès soit limité par des obstacles financiers ou par l'insuffisance d'offre. Des dispositifs spécifiques doivent permettre de réduire ces inégalités et de répondre aux besoins des personnes particulièrement éloignées de l'offre de santé, notamment les plus défavorisées. Les politiques menées par les collectivités territoriales jouent un rôle important en contribuant à améliorer l'attractivité des territoires et l'accessibilité des services de santé».

La Stratégie nationale de santé (dans cet extrait et ses principes d'action) rappelle l'enjeu de l'adaptation des stratégies d'action des CLSM aux spécificités des territoires (QPV, ruraux..), et, ainsi, l'importance de travailler en partenariat avec d'autres dispositifs tels que les ateliers santé ville, les programmes de réussite éducative pour améliorer les inégalités socio territoriales en santé mentale.

27% des CLSM l'ont intégré dans leur politique locale. On constate une évolution importante depuis 2015 où 12% des CLSM travaillaient sur cette thématique, cela est notamment dû à l'instruction du 30 septembre 2016 qui consolide les CLSM au sein des contrats de ville.

Exemples d'actions

- Accompagnement de la mise en œuvre du centre de santé départemental et du centre territorial de Digoin (Pays charolais-Brionnais)
 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org/rubrique "fiches action"](http://www.clsm-ccoms.org/rubrique/fiches-action)
- Représentations théâtrales avec et pour les habitants : Étapes d'imprégnations ou « éponges » lors de rencontres avec les habitants dans des lieux stratégiques au sein des quartiers, et représentations théâtrales ouvertes à tous les Tourquennois sont proposées tous les mois (Tourcoing).
- Intervention dans les quartiers en lien avec l'Atelier santé ville pour favoriser l'accès aux soins (Saint-Ouen).
- Présence du CLSM dans les quartiers prioritaires en particulier la mise en place d'un conseil de secteur sur Lille Sud pour travailler sur les situations d'incurie dans le logement, les trafics, les addictions (Lille).

Formations et stages croisés

La mission principale du CLSM est de favoriser une interconnaissance entre les acteurs du territoire et décloisonner les pratiques, ce qui peut se traduire par des formations croisées. Plus d'un tiers des CLSM ont construit des cycles de formation :

Exemples de formations

- Organisation d'une formation croisée "Vis ma vie 2 professionnels" en 2017, reconduction en 2018 (Pays Charolais-Brionnais)
 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org/rubrique "fiches action"](http://www.clsm-ccoms.org/rubrique/fiches-action)
- Visites et échanges entre les services de la mairie qui accueillent le public et les structures du secteur psychiatrique (Les Pavillons-sous-Bois).
 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org/rubrique "fiches action"](http://www.clsm-ccoms.org/rubrique/fiches-action)
- Conférence sur la prévention du suicide suivie d'une formation sur le repérage de la crise suicidaire animée par le centre ressource de prévention de la crise suicidaire de Lyon, et financée par l'ARS (Valence).
- Projet d'une formation généraliste à destination des acteurs de terrain en contact direct avec le public (Clermont-Ferrand).
- Formation des agents d'accueil de la ville : " Santé mentale : quel accueil ?" (Nice).
- Formation de 2 jours sur la santé mentale en direction des professionnels hors champ sanitaire, en session interprofessionnelle et interstructurelle (Toulouse).
- Formation Universitaire « Correspondants de structure » pour permettre aux personnes en première ligne de mieux repérer les signes de souffrance psychique et de crise suicidaire (Brest).
 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org/rubrique "fiches action"](http://www.clsm-ccoms.org/rubrique/fiches-action)

Accès aux soins

47% des CLSM ont une commission de travail sur l'accès aux soins visant à faciliter le recours aux structures et aux professionnels du soin. Plusieurs actions ont émané des groupes :

Exemples d'actions

- Travail avec le Contrat Local de Santé sur la question de la démographie médicale et la recherche de médecins généralistes libéraux via un cabinet de recrutement. Accompagner le CMP vers une transformation de ses prises en charges. Travail avec le centre hospitalier sur la question des urgences en santé mentale (Pays Charolais-Brionnais).
- Participation aux travaux du pôle de psychiatrie pour améliorer l'offre de soins sur les territoires éloignés (Pays du Lunévillois).
- Création d'une consultation psychiatrique avancée dans les centres municipaux de santé (Nanterre).
- Mise en place et déploiement des permanences des "Pys du Cœur" au Centre médical municipal tous les samedis matin (Suresnes).
- Mise en place d'un espace écoute santé en mairie de quartier. Il s'agit de la tenue d'une permanence de psychologue en mairie de quartier à raison d'une demi-journée par semaine pour soutenir, dé-stigmatiser, évaluer la souffrance psychique des habitants (Lille).

 [Guide à lire sur www.clsm-ccoms.org](http://www.clsm-ccoms.org), rubrique "fiches action"

 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org](http://www.clsm-ccoms.org), rubrique "fiches action"

 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org](http://www.clsm-ccoms.org), rubrique "fiches action"

Logement/habitat

Le logement est une thématique prioritaire pour l'ensemble des acteurs : élus, usagers, aidants, soignants, travailleurs sociaux, etc. Les difficultés liées au logement et à l'habitat impactent toutes les dimensions de la personne : rupture de prise en charge tant au niveau social, thérapeutique, professionnel, familial. Le logement est central dans le rétablissement des personnes souffrant de troubles psychiques.

73% des CLSM ont ciblé un groupe de travail sur l'accès ou le maintien dans le logement ou encore sur l'habitat adapté au handicap psychique avec des actions telles que :

Exemples d'actions

- Création d'une maison relais au sein de la ville (Pavillons-sous-Bois).
- Travail avec les gardiens d'immeuble : formation à la communication non-violente et édition d'une brochure d'orientation (Val d'Oise Est).
- Mise en place d'un temps d'échange de pratiques sur les situations complexes habitat santé mentale. Suivi du plan de relogement (Lille).
- Soutien aux expérimentations innovantes telles que « Logipsy » ou habitats partagés (Lille).

 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org](http://www.clsm-ccoms.org), rubrique "fiches action"

 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org](http://www.clsm-ccoms.org), rubrique "fiches action"

- Préparation d'une réunion avec les propriétaires privés du territoire pour faciliter la mise en adéquation de l'offre de logements et des besoins des publics fragilisés (Pays du Lunévillois).
- Création de logements dédiés dans la Ville (pension de famille et résidence accueil) (Suresnes).
- Sensibilisation des gardiens d'immeuble et projet de travailler auprès des amicales de locataires (Suresnes).
- Convention de partenariat pour l'accès et le maintien dans le logement des personnes présentant des troubles psychiques dans le parc locatif social. (Toulouse).
- Thématique Diogène : Connaitre et fluidifier les procédures de signalement et de prises en charge (Paris 11^{ème}).

 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org](http://www.clsm-ccoms.org), rubrique "fiches action"

Insertion professionnelle

17% des CLSM ont mis en place un groupe de travail pour améliorer l'insertion professionnelle des usagers en santé mentale en développant les partenariats avec les dispositifs spécialisés :

Exemples d'actions

- Création de passerelles entre la MDPH et le centre de réadaptation de Mulhouse permettant la réduction des délais d'attente d'étude des dossiers (Guebwiller/Mulhouse).
- Formation / atelier d'échange de pratiques en partenariat avec le Cap Emploi et Pôle Emploi du territoire (Pays basque).
- Projet de co-animation de "cafés-emploi" en lien avec Espoir54 (Pays du Lunévillois).
- Outil : jeu de l'oie expliquant les dispositifs, démarches pour l'insertion des personnes. (Brest).
- Etude de faisabilité à venir sur le projet de création d'un Clubhouse sur le Val d'Oise (Val d'Oise Est).

 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org](http://www.clsm-ccoms.org), rubrique "fiches action"

Accès aux loisirs et à la culture

26% des CLSM ont un groupe portant sur les loisirs et la culture dont l'objectif central est de faciliter l'accès aux activités aux personnes souffrant de troubles psychiques :

Exemples d'actions

- Travail sur l'amélioration de l'accès aux services culturels et sportifs, aux centres de loisirs municipaux des enfants porteurs d'autisme (Saint-Ouen).
- Aide à l'implantation d'ateliers dans des structures de type MJC avec des résidents d'un foyer d'accueil médicalisé et le grand public (Nemours).

Accès citoyenneté des usagers :

23% des CLSM ont développé un groupe de travail sur la citoyenneté des usagers et ont mis en oeuvre plusieurs actions dont :

Exemples d'actions

- Accompagnement à la création d'un GEM (Givors-Grigny).
- Enquête en cours sur la participation citoyenne des personnes en souffrance psychique (Rennes).
- Soutien d'une recherche action menée par une association d'usagers sur le pouvoir d'agir et la promotion de la citoyenneté (Caen)

- Ouverture mensuelle d'un espace au sein d'une association d'éducation populaire assurant des activités de bricolage (Val d'Oise Est).
 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org](http://www.clsm-ccoms.org), rubrique "fiches action"
- Convention entre la ville - la métropole - l'hôpital psychiatrique : promotions des actions culturelles par et pour les personnes en soins (Rennes).
- Activité physique adaptée en direction des personnes en souffrance psychique : la pratique du BUNGY PUMP (Creil).
 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org](http://www.clsm-ccoms.org), rubrique "fiches action"
- Projet transversal de médiation culturelle au Musée international d'Art Naïf Anatol JAKOVSKY (Nice).
- Tarification solidaire dans les transports urbains pour les personnes souffrant de troubles psychiques et bénéficiant de l'Allocation d'adulte handicapé (Toulouse).
- Médiation culturelle au sein de musées et de bibliothèques/médiathèques de la ville (Toulouse).

Droit des usagers

20% des CLSM ont développé des actions pour sensibiliser les usagers à leurs droits :

Exemples d'actions

- Accompagnement par un médecin de toutes les hospitalisations sans consentement durant la journée et rappel des droits de l'utilisateur (Montreuil).
 [A découvrir sur www.clsm-ccoms.org](http://www.clsm-ccoms.org), rubrique "fiches action"
- Travail d'enquête sur la question de la vulnérabilité des personnes en souffrance psychique (Rennes)
- Séance d'information par une juriste sur les droits des usagers avec la participation des adhérents du GEM et des travailleurs d'un ESAT (Nanterre).
 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org](http://www.clsm-ccoms.org), rubrique "fiches action"
- Acquisition du jeu Histoire de Droits (PSYCOM) et animation de séances de jeu interactives entre usagers et professionnels (Pays Voironnais / Saint Brieuc/Rambouillet)

Participation des usagers au CLSM

Comme indiqué plus haut, la participation des usagers est encore insuffisante, notamment en raison de l'absence de représentants d'usagers sur le territoire couvert mais également d'un manque de formation. Près d'un tiers des CLSM ont développé des actions pour répondre à cette difficulté :

Exemples d'actions

- Travail en commun pour préparer leurs interventions en séance plénière du CLSM. (Pays de Martigues).
- Travail avec une comédienne : le GEM produit une pièce de théâtre qui sera jouée en Maisons de Quartier et au sein du pôle de psychiatrie pendant la semaine de la Folie Ordinaire (Val d'Oise Est).
 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org](http://www.clsm-ccoms.org), rubrique "fiches action"
- Accompagnement pour faciliter les démarches en vue de la création d'une association d'usagers : accompagnent par le service "vie associative" pour la rédaction des statuts, l'aide à la communication dans les structures intra et extra hospitalières, la mise en relation avec une Maison de quartier disposée à accueillir les activités de l'association dans leurs locaux (Pays de Martigues).
 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org](http://www.clsm-ccoms.org), rubrique "fiches action"
- Pour pallier l'absence d'association d'utilisateur sur le territoire : travail avec les institutions pour impliquer davantage les usagers accueillis via leurs structures au sein du CLSM pour s'impliquer dans les commissions (Pays Charolais-Brionnais).

Information et promotion de la santé mentale

Près de sept CLSM sur dix ont mis en place des actions pour informer la population sur la santé mentale et travailler sur les représentations sociales :

Exemples d'actions

- « Ateliers mieux-être » 24 ateliers ont été réalisés, une dizaine de partenaires ont co-animé les ateliers, sur 13 thématiques différentes (Conseil intercommunal de santé, santé mentale et citoyenneté, banlieue Sud-Est de Lille).
 [A lire sur www.clsm-ccoms.org_rubrique "fiches action"](http://www.clsm-ccoms.org_rubrique_fiches_action)
- Programmation d'une pièce de théâtre suivie d'un débat avec un élu et un psychiatre : 350 personnes présentes dont 100 lycéens (Pays Charolais-Brionnais).
- Les mardis de la santé mentale (Pays Charolais-Brionnais).
 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org_rubrique "fiches action"](http://www.clsm-ccoms.org_rubrique_fiches_action)
- Les « cafés psy » : réunions mensuelles, le mercredi de 18h30 à 20h (Rosny-sous-Bois).
 [A lire sur www.clsm-ccoms.org_rubrique "fiches action"](http://www.clsm-ccoms.org_rubrique_fiches_action)
- Sensibilisation sur la question de la santé au sein des conseils de quartiers ou réunions publiques (Creil).
- «Et si on parlait de santé mentale...» les thèmes sont changés à chaque nouvelle rencontre et tiennent compte des souhaits collectés auprès des habitants. Les rencontres touchent des groupes de 10 à plus de 60 habitants selon les thématiques. Une rencontre sur trois est dédiée plus spécifiquement à l'enfance et à la jeunesse. Les rencontres sont réalisées dans les divers quartiers (Tourcoing).
- Création et diffusion d'un guide ressource en santé mentale du territoire à destination des habitants (Pays Viennois).
 [Guide à découvrir sur www.clsm-ccoms.org_rubrique "fiches action"](http://www.clsm-ccoms.org_rubrique_fiches_action)

SISM

Près de 73% des CLSM coordonnent les semaines d'information en santé mentale, ce qui permet une meilleure articulation des actions développées sur le territoire ainsi qu'une meilleure communication. Le CLSM peut également aider des associations ou des structures à mettre en place leurs actions :

Exemples d'actions

- Coordination des actions programmées dans le cadre des SISM 2016 et 2018 sur les thématiques nationales à partir d'un groupe pilote (Martigues).
 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org_rubrique "fiches action"](http://www.clsm-ccoms.org_rubrique_fiches_action)
- Soutien des actions proposées par le Pôle de psychiatrie infanto-juvénile : pièce de théâtre et conférence sur les écrans (Val d'Oise Est).
- Coordonner les événements sur le département de la Loire (Saint Etienne).
- Mise en place d'un comité d'organisation des Semaines d'Information en Santé Mentale inter CLSM. (Lille, Agglomération Roubaisienne)
 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org_rubrique "fiches action"](http://www.clsm-ccoms.org_rubrique_fiches_action)

Santé mentale des enfants

36% des CLSM ont ciblé la santé mentale des enfants comme une priorité. La participation de l'Education nationale aux assemblées plénières dans 59% des CLSM répondants, souligne le besoin d'améliorer le partenariat avec la psychiatrie et les autres acteurs du territoire. Quelques exemples d'actions :

Exemples d'actions

- Meilleur lien entre le service enfance et jeunesse de la mairie et la pédopsychiatrie notamment en cas de diagnostic d'autisme (Saint-Ouen).
grandir» par le service Prévention-Santé, en partenariat avec le Centre Médico-Psychologique (CMP). En 2017, la thématique portait sur la transition entre l'école maternelle et le CP et était suivie d'une soirée à laquelle étaient conviés les parents/enseignants/directeurs des trois écoles (Rueil-Malmaison).
- Travail de sensibilisation des professionnels de première ligne sur l'autisme (Lille).
- Organisation, depuis 2016, de cycles de conférences «Les transitions qui font

Santé mentale des adolescents

La feuille de route « santé mentale et psychiatrie » cible le public jeunes comme prioritaire et souligne l'importance de la prévention et du repérage précoce chez les jeunes : « *Les troubles mentaux chez l'adulte commencent souvent pendant l'enfance ou l'adolescence et les troubles mentaux chez les jeunes ont tendance à persister à l'âge adulte en se révélant plus sévères.* »

47% des CLSM ont développé des actions portant sur la santé mentale des adolescents. Tout comme la parentalité (voir ci-après), les CLSM se sont emparés de cette thématique notamment à la suite des SISM (année 2015, « Etre adolescent aujourd'hui »).

Exemples d'actions

- Mise en place en partenariat avec la ville d'une plateforme «Jeunesse et santé mentale» regroupant une instance de concertation et une équipe mobile (Saint-Denis).
- Bus de la santé mentale : demi-journée de visite de trois structures des territoires impliqués dans la prise en charge des adolescents (PAEJ, ITEP et CMP) (Val d'Oise Est).
 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org_rubrique "fiches action"](http://www.clsm-ccoms.org_rubrique_fiches_action)
- Psychologue assurant des vacances dans les collèges et les lycées et intervenant à la demande des professionnels (Rueil-Malmaison).
- Groupe de travail décrochage scolaire (Rambouillet).
- Formation au kit «la tête dans les nuages» proposée par le Psycom et les Zégaux (Suresnes).
 [à découvrir sur www.clsm-ccoms.org_rubrique "fiches action"](http://www.clsm-ccoms.org_rubrique_fiches_action)

Santé mentale des personnes âgées

25% des CLSM ont identifié le public des personnes âgées comme une priorité sur le territoire :

Exemples d'actions

- Réflexion sur le syndrome de Diogène. Formation sur la prévention de la maltraitance (Pavillon-sous Bois).

 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org](http://www.clsm-ccoms.org), rubrique "fiches action"

- Action de prévention "Bien vivre sa retraite", en lien avec les caisses de retraite (Pays du Lunévillois).

- Partenariat avec la MAIA Lisa (Roubaix)

- Co-portage des Mardis de la gérontopsychiatrie avec le CLSM de Grenoble (4 midi-deux par an : présentation de services/dispositifs et temps cliniques) Début d'un groupe de travail sur le thème des Vieillesse Plurielles (Pays Voironnais)

- Outil "Restons vigilants envers les seniors" (Cherbourg-en-Cotentin) .

 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org](http://www.clsm-ccoms.org), rubrique "fiches action"

- Mise en place d'un suivi téléphonique pour prévenir les risques de suicide des personnes âgées (Pays du Lunévillois).

 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org](http://www.clsm-ccoms.org), rubrique "fiches action"

- Liens formalisés avec les dispositifs existants CLIC et MAIA pour développer des actions communes (Caen).

Soins sans consentement

35% des CLSM ont développé des actions autour des soins sans consentement pour améliorer la prise en charge de la procédure et surtout pour réduire et limiter les soins sans consentement :

Exemples d'actions

- Procédure en cours d'élaboration en partenariat avec l'ordre des médecins pour répondre à la difficulté de saisine des médecins généralistes dans le cadre des SPDRE (Angoulême-Soyaux).

- Réalisation d'un support/outil (à destination des membres de la cellule de gestion des situations complexes) en vue d'apporter des précisions/explications sur les procédures liées aux différents soins sans consentements (Digne-les-Bains).

 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org](http://www.clsm-ccoms.org), rubrique "fiches action"

- Sensibilisation de la police nationale et de la police municipale (Limoges).

- Travail sur la réduction du temps d'intervention dans la procédure SDRE et création d'un logigramme (Limoges).

- Sensibilisation des adjoints au maire et leur équipe à la question des soins sans consentement (Lille).

 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org](http://www.clsm-ccoms.org), rubrique "fiches action"

- Points Ecoute jeunes dans les collèges, les lycées, le centre médical et l'espace jeunes (entretiens individuels et groupe d'échanges) (Suresnes).

 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org](http://www.clsm-ccoms.org), rubrique "fiches action"

- Séances de sensibilisation sur l'estime de soi auprès de collégiens de 3ème dans le cadre du dispositif "facili'stage" mis en œuvre par Suresnes Information Jeunesse (Suresnes).

- Analyse des points de rupture dans la prise en charge des adolescents. Groupe de travail sur la prise en charge des adolescents entre l'Educatif (milieu protégé, milieu scolaire) et le Soins en cours (Bastia).

- Sensibilisation sur les violences intrafamiliales auprès des lycéens (Givors-Grigny).

Parentalité

En 2018, le thème des SISM « Santé mentale : Parentalité et enfance » a amélioré la prise en compte de cette thématique, aujourd'hui traitée par 36% des CLSM. Plusieurs actions ont été mises en place :

Exemples d'actions

- Prévention de la dépression post-natale et du lien mère enfant (Lille).

 [Fiche action à lire sur www.clsm-ccoms.org](http://www.clsm-ccoms.org), rubrique "fiches action"

- Travaux en vue de la création d'une plaquette de communication synthétisant le circuit de prise en charge en pédopsychiatrie en différentes langues à destination des établissements scolaires, Centre Social et Culturel, Maison des ados et autres lieux de rencontres de la parentalité (CLSM du Haut Rhin).

- Actions menées autour de la communication bienveillante dans un quartier politique de la ville. Ateliers parents organisés dans le cadre de la SISM (Angoulême-Soyaux).

- Une commission thématique s'est réunie sur la question de l'accompagnement des parents dont les enfants nécessitent un

suivi avec l'intervention du Point Ecoute Famille de Vénissieux et des centres sociaux (Vénissieux-Saint-Fons).

- Participation à la création d'un lieu d'accueil sur la parentalité (Givors-Grigny).

- Sensibilisation des parents à l'utilisation excessive des écrans chez les enfants et les adolescents (Nanterre).

Prévention du suicide

A travers notamment plusieurs programmes de prévention ou projets de recherche, 30% des CLSM ont travaillé sur la prévention du suicide :

Exemples d'actions

- Participation au projet stop blues www.stopblues.fr (Guebwiller/Mulhouse/Poitiers/Montreuil/Rambouillet/Lille)
- Présentation du programme Vigilans, Papageno, approche populationnelle sur le suicide des enfants, des ados, des personnes âgées... et de prévention sur les hot spots avec mise en place de pancarte (Lille).
 [Fiche action à lire sur www.cslm-ccoms.org](http://www.cslm-ccoms.org), rubrique "fiches action"
- Collaboration étroite avec l'unité de prévention du pôle qui œuvre pour la prévention du suicide chez les sujets âgés notamment (Pays du Lunévillois).
- Formation au repérage et à la prise en charge de la crise suicidaire (Angoulême-Soyaux).
- Travail en lien avec les élus pour la mise en place d'un lieu d'écoute (Pays Voironnais).
 [Fiche action à lire sur www.cslm-ccoms.org](http://www.cslm-ccoms.org), rubrique "fiches action"
- Formation gratuite de 3 jours à la prévention et au repérage de la crise suicidaire (Pays de Saint-Malo).
 [Fiche action à lire sur www.cslm-ccoms.org](http://www.cslm-ccoms.org), rubrique "fiches action"
- Mise en place d'une formation contribuant à la prévention primaire du suicide à destination des professionnels (Brest).
 [Fiche action à lire sur www.cslm-ccoms.org](http://www.cslm-ccoms.org), rubrique "fiches action"

Santé mentale et travail

18% des CLSM travaillent sur la santé mentale au travail, et notamment sur la prévention des risques psychosociaux. Les SISM 2017 « Santé mentale et travail » ont sensibilisé les acteurs CLSM, ce qui a permis la mise en place de plusieurs actions :

Exemples d'actions

- Réflexion sur la création d'une consultation "souffrance au travail", recherche d'expériences existantes (Pays du Lunévillois).
- Prévention des risques psychosociaux, accompagnement des personnes en souffrance psychique dans les structures (Brest).

Santé mentale et précarité

34% des CLSM a intégré les publics précaires dans le développement de plusieurs actions :

Exemples d'actions

- Travail avec les bailleurs et les services sociaux sur les situations de grande précarité (Saint-Ouen).
- Partenariat étroit avec la mission locale et la maison de l'insertion qui accompagnent des allocataires du RSA (Les Pavillons-sous-Bois).
 [Fiche action à lire sur www.cslm-ccoms.org](http://www.cslm-ccoms.org), rubrique "fiches action"
- Participation à la gouvernance du projet "Accès à la psychiatrie ambulatoire des personnes sans logement personnel" (Marseille).
- Mise en place de journées d'information sur la clinique de la précarité à destination des travailleurs sociaux (Rennes).
- Réflexion et appui méthodologique pour la mise en place de réponses spécifiques à la souffrance psychique des migrants (Rennes).

Addictions

La problématique des addictions est transversale dans plusieurs groupes de travail des CLSM, notamment chez les jeunes, 28% des CLSM ont mis en place des actions sur la prévention et la prise en charge des addictions :

Exemples d'actions

- Actions en direction des jeunes et des parents sur l'addiction aux écrans : "Un jour sans portable" suivi d'une conférence "Les écrans, ça rend accro" (Suresnes).
 [Fiche action à lire sur www.cslm-ccoms.org](http://www.cslm-ccoms.org), rubrique "fiches action"
- Mise en place d'une journée d'échanges à destination des professionnels de la métropole sur "Addictions et psychiatrie" (Lille / Roubaix).
 [Fiche action à lire sur www.cslm-ccoms.org](http://www.cslm-ccoms.org), rubrique "fiches action"
- Création d'un groupe de travail sur la prévention des addictions en lien avec les lieux de scolarisation (CLSM du Haut-Rhin).
- Formations d'adultes relais avec l'ANPAA: "Un regard social en alcoologie et addictologie" (Angoulême-Soyaux).

6. Carte des CLSM au 31 décembre 2017

CONSEILS LOCAUX DE SANTÉ MENTALE (CLSM) ET POLITIQUE DE LA VILLE

192 CLSM ACTIFS AU 01/01/2018

DONT

- 143 CLSM dont le périmètre d'intervention intersecte celui d'un contrat de ville
- 49 CLSM dont le périmètre d'intervention n'intersecte pas celui d'un contrat de ville

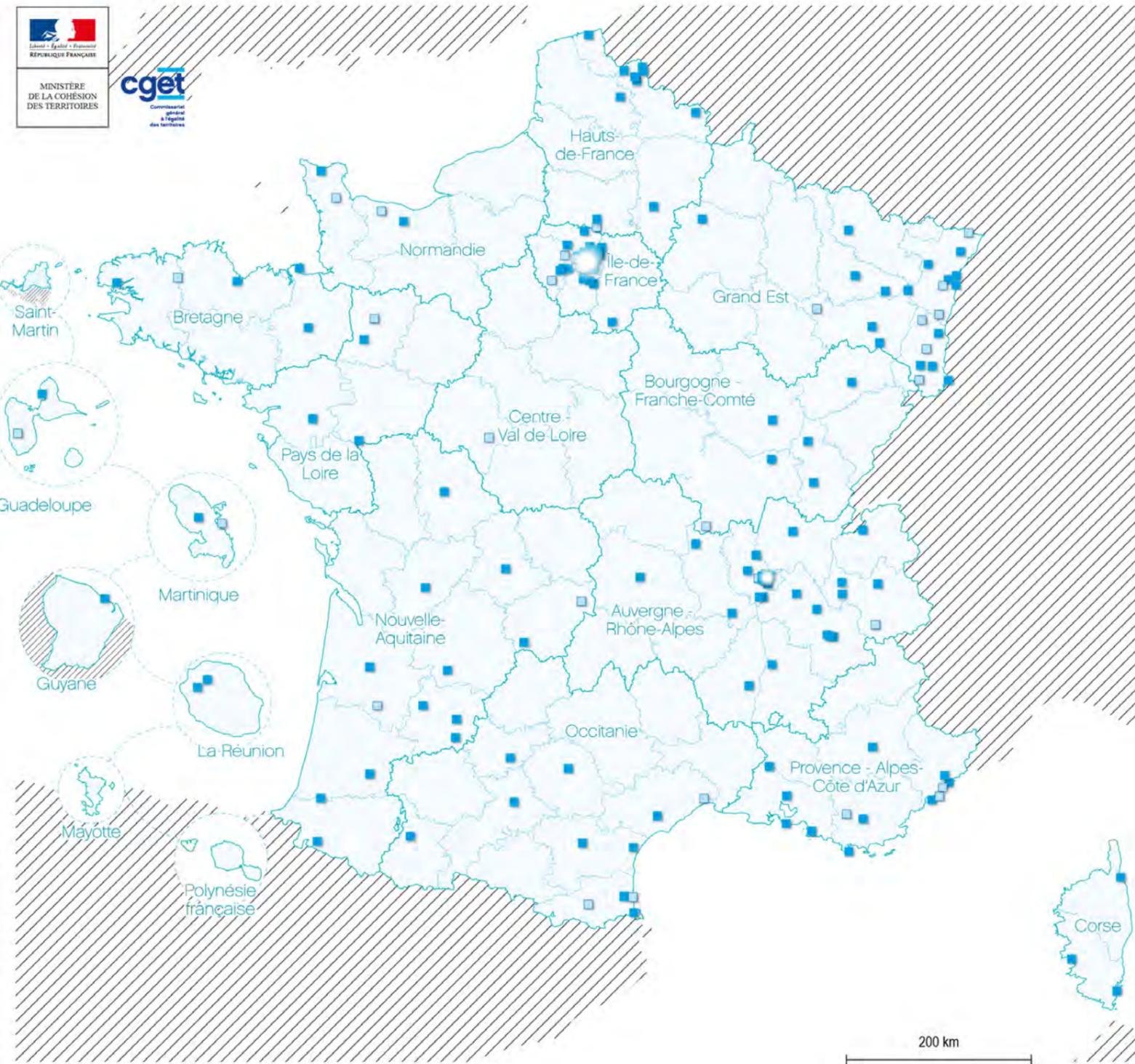
LA NOTION D'INTERSECTION

Il y a intersection quand au moins une commune ou un arrondissement (Paris et Lyon) comportant un ou plusieurs quartiers prioritaires est couvert par un CLSM actif.

PARIS ET LA PETITE COURONNE

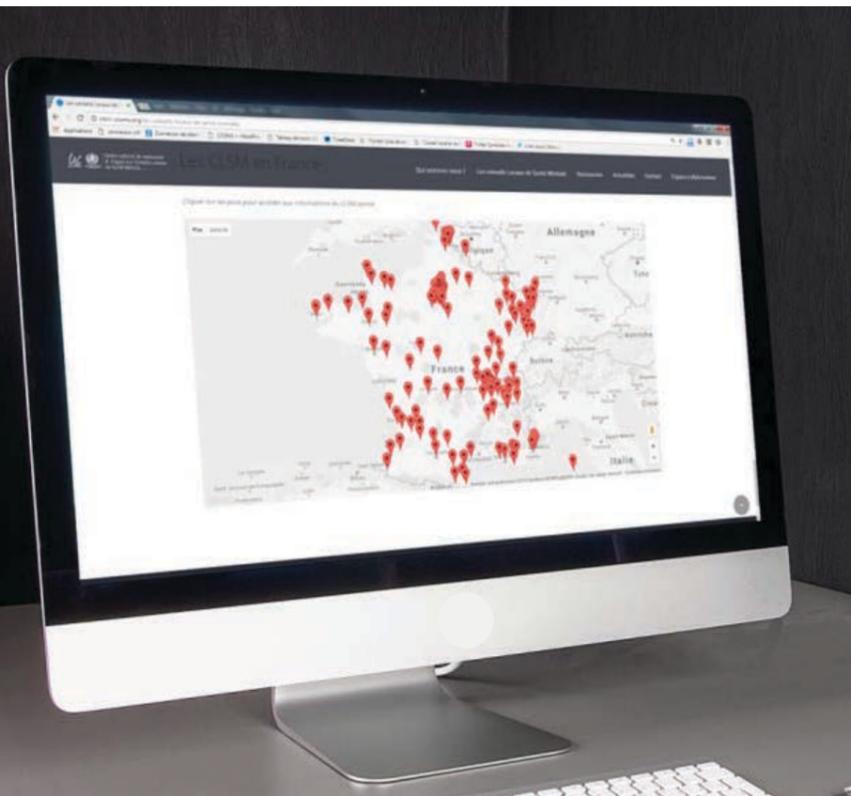


MÉTROPOLE DE LYON



SOURCES DES DONNÉES : CCOMS 31/12/2017, IGN GÉO FLA 2015 • RÉALISATION : CGET-DVCU-DST - CELLULE CARTO, FP, 2018

Rendez-vous sur www.clsm-ccoms.org



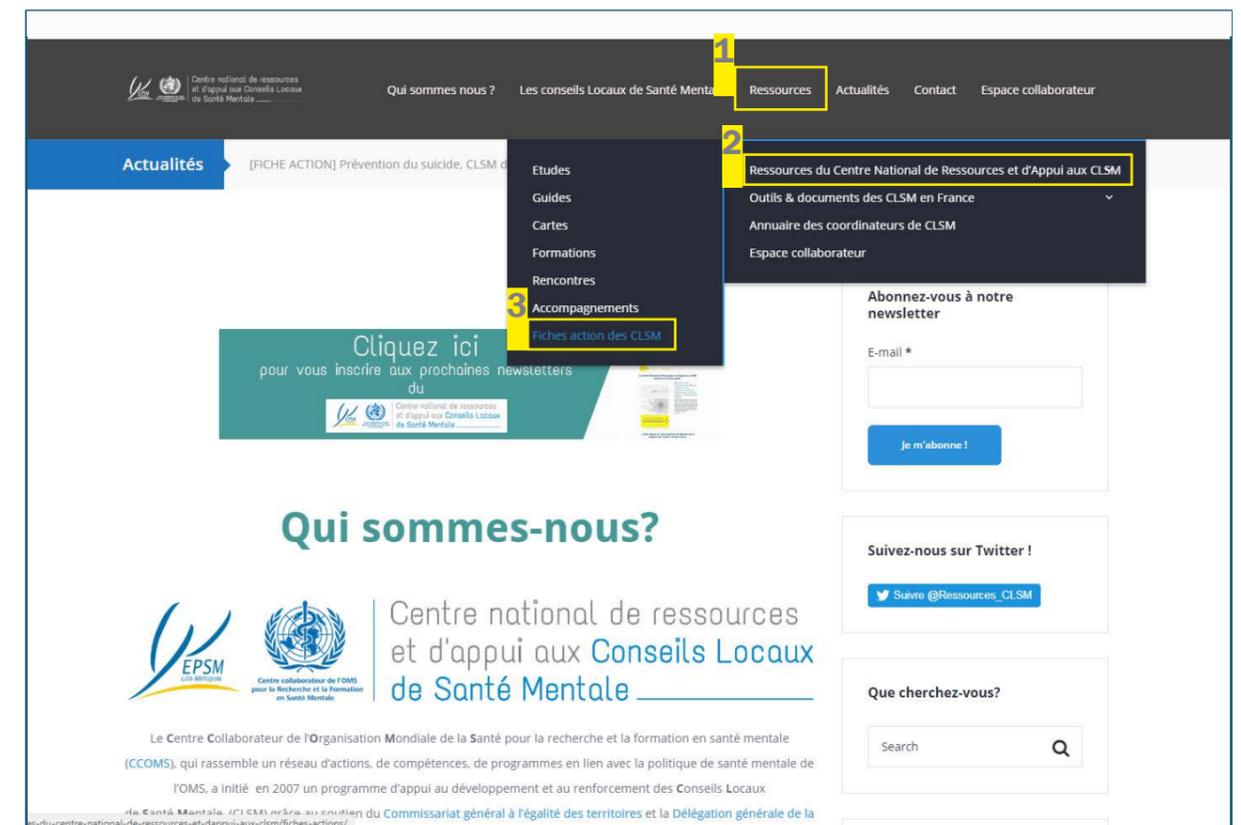
- Actualités,
- Carte interactive des CLSM en France,
- Annuaire des coordonnateurs,
- Guides et outils,
- Documents et ressources,
- Thématiques abordées par les CLSM,
- Fiches action,
- Rencontres à venir,
- Comptes rendus des rencontres passées,
- Etc.

+ Inscrivez vous à notre newsletter mensuelle

+ Et suivez-nous sur twitter ! @Ressources_CLSM

Où trouver les fiches action ?

[Home page www.clsm-ccoms.org](http://www.clsm-ccoms.org)



Glossaire

ANPAA : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie

ARS : Agence Régionale de Santé

AS : Assistante Sociale

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

CCOMS : Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé

CESF : Conseiller en économie sociale et familiale

CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires

CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

CHS : Centre Hospitalier Spécialisé

CLIC : Centre local d'information et de coordination

CLSM : Conseil local de santé mentale

CMP : Centre médico-psychologique

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

EPSM : Etablissement public de santé mentale

GEM : Groupe d'entraide mutuelle

IREPS : Institut régional d'éducation et de promotion de la santé

ITEP : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

MAIA : Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer

MCO : Médecine- Chirurgie- Obstétrique

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

MJC : Maison des jeunes et de la culture

PAEJ : Point Accueil et Ecoute Jeunes

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PRS : Projet Régional de Santé

PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale

RSA : Revenu de Solidarité Active

Remerciements à l'ensemble des coordonnateurs qui ont répondu au questionnaire et qui ont complété les fiches actions, ainsi qu'à Véronique Leboutellier du DIRM de l'EPSM Lille Métropole.

Directeur de publication : Jean-Luc Roelandt

Rédaction : Pauline Guézennec

Maquette : Maureen Gac



Centre national de ressources et d'appui aux **Conseils Locaux de Santé Mentale**



Adresse

211 rue Roger Salengro, 59 260 Hellemmes



Téléphone

03 20 43 71 05



Email

pguezennec@epsm-lm.fr

CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES
ET D'APPUI AUX CLSM
CCOMS LILLE
Soutenu par :

